

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

## VILLE DE VINCENNES

## DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: SIGNATURE DE BAIL DEROGATOIRE POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2024 POUR LA BOUTIQUE EPHEMERE SISE 25 BIS RUE RAYMOND DU TEMPLE DÉCISION N° DM-24-360 EN DATE DU 24 OCTOBRE 2024

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le Code du commerce et notamment l'article L 145-5 ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ; délégué à l'administration générale ;

VU la décision DM-23-136 du 16 mars 2023, fixant les tarifs de sous-location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple à compter du 1er juillet 2023 :

CONSIDÉRANT les propositions des sociétés « NATHALIE MOIZARD ARTISTE PEINTRE », de louer le local situé 25 bis rue Raymond du Temple afin de vendre leurs créations :

**CONSIDÉRANT** la volonté de la commune d'offrir une diversité commerciale et de soutenir les artisans-créateurs proposant des produits en prêt-à-porter, accessoires, bijoux, objets de décorations, artistiques ou d'épicerie à l'exclusion de toutes activités de restauration et de préparation de denrées alimentaires ;

## DÉCIDE

**DE SIGNER** un bail dérogatoire relatif à la location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple avec les sociétés ci-après, aux conditions suivantes :

⇒ « NATHALIE MOIZAR ARTISTE PEINTRE » dont le siège est situé au 12 rue sourderie à BLOIS (41000), représentée par Madame Nathalie MOIZARD.

Durée : du lundi 28 octobre 2024 à 11h00 au lundi 4 novembre 2024 à 10h00. Montant du loyer charges comprises : 450 euros.

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20241024-Imc1H12508H1-AR Date de réception en Préfecture : 24/10/2024

Date de Publication : 24/10/2024

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme, L'Adjoint au maire chargé de l'administration générale, de la sécurité publique et des affaires patriotiques,

Signé

**Eric BENSOUSSAN** 

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20241024-Imc1H12508H1-AR Date de réception en Préfecture : 24/10/2024

Date de Publication : 24/10/2024